ſemble n'avoir d'autre but que de prouver le peu de connoiſſance qu'il a dans ces matieres. Il en eſt de même de ce qu'il écrit page dixiéme de ſa brochure, au ſujet d'une pompe à incendies ſur quatre roues ; voyez ce que dit M. de Linieres à ce ſujet, dans un ſupplément à ſon Traité, page 60, où l'on verra l'erreur de l'Anonyme qui ſuppoſe ſeize pieds de hauteur à cette Machine qui n'en a que huit.

Paſſons à un autre trait bien marqué de la mauvaiſe foi de l'Anonyme : M. de Liniere dit, pag. 5, du Traité de ſes Pompes, que celles qu'il a appropriées pour les Vaiſſeaux de guerre, (c'eſt-à-dire, pour ſubſtituer aux Pompes royales,) *donnent à vingt-cinq ou vingt ſix pieds par dix hommes, ſept bariques d'eau par minute*, ſans ajouter aucune comparaiſon du produit de ces Pompes avec les Pompes Royales qui ſont ſans contredit les plus excellentes Pompes connues. Il dit enſuite que *celles qu'il a appropriées pour les Navires Marchands, donnent à ſeize pieds, par un homme, quarante-cinq à cinquante bariques d'eau par heure ; au lieu que les Pompes actuelles de ces Navires donnent difficilement quinze bariques par trois hommes dans la même heure.* Comment l'Anonyme rend-t-il ces faits qu'il annonce avoir tirés du même Traité ? Il dénature la comparaiſon ; il dit, page 3 de ſon Ecrit, que *M. de Linieres annonce que dans le même temps & égale hauteur, ſes Pompes produiſent huit neuviémes de plus que les Pompes Royales.* La noirceur de cette fauſſeté n'eſt pas équivoque, & elle eſt clairement prouvée par la lecture du texte cité par l'Anonyme. Dans la vue de charger M. de Liniere de cette impoſture aux yeux des Officiers de Marine & du Public ; il ſuppoſe M. de Linieres l'auteur d'une comparaiſon révoltante dans ſon application aux Pompes Royales, mais que M. de Linieres n'a appliquée & ſtrictement attribuée qu'aux Pompes des Navires Marchands. La tournure donnée à cet égard par l'Anonyme met au plus grand jour ſon envie de tromper le Public, & de faire paſſer M. de Linieres pour le trompeur. Voilà, en vérité, bien de l'inconſéquence ; mon objet eſt rempli ; j'ai inſtruit mes Concitoyens, j'ai fait voir que, pour attaquer l'invention de M. de Linieres, il n'a employé que des ſuppoſitions de fait, ce qui prouve que, ſans ſuppoſition, cette invention eſt inattaquable. Le fondement de ſon édifice étant détruit, tout s'écroule de ſoi-même. Je me renfermerai à le ſuivre de loin en loin dans les raiſonnemens diffus du reſte de ſon Libelle. L'Anonyme prenant le ton d'un homme important, quoique bien éloigné de ſe montrer en avoir les lumières & le jeu, déſapprouve les batardeaux qui ſe pratiquent d'ordinaire dans les rues lors des incendies. Il ſe repand en longs diſcours, en calculs frivoles ; pourquoi ne dit-il pas tout uniment qu'en pareil cas, ſuivant l'uſage, on dérange trois ou quatre pavés pour faire un trou de 10 à 12 pouces de profondeur, dans lequel on place le globe du tuyau aſpirant enveloppé de ſon mannequin, au moyen de quoi trois ou quatre pouces d'épaiſſeur d'eau ſur le pavé, arrêtés par le batardeau, nourriſſent continuellement & abondamment la Pompe. Mais, dit l'Anonyme, page 5 de ſon Ecrit, *l'Etabliſſement des Voitures des Eaux pour les Incendies n'a eu lieu à Paris qu'après avoir connu tous les inconvéniens qu'on éprouvoit en voulant faire uſage des batardeaux.*

On voit ici que l'Anonyme convient (peut-être même ſans s'en appercevoir) de la vérité de ce que M. de Linieres a dit dans ſon Traité, page 59, article 5 ; que *le jeu des Pompes qui ſont garnies de cuir ne peut pas ſoutenir les moindres ordures, par leſquelles leur jeu eſt incontinent arrêté.* Il prouve en même temps, page 4 de ſon Traité, que le jeu de ſes Pompes ſans cuirs ne peut être arrêté par les ordures, les boues, les ſables, les graviers, ce qui eſt conſtaté par l'expérience d'un travail de deux de ſes Pompes, ſoutenu ſans relâche, nuit & jour, pendant ſix mois, à l'épuiſement des fondations du Palais d'un grand Prince. Il eſt vrai qu'outre l'avantage de l'eau claire exactement voiturée aux incendies dans Paris, on y a celui d'avoir un chef employé qui veille avec activité & intelligence à ce que les cuirs des Pompes publiques ſoient entretenus, ſoigneuſement graiſſés, radoubés, & lequel ſçait fort bien l'art d'attaquer avantageuſement le feu, à la tête des Gardes-Pompiers gagés du Roi ; reſſources qui malheureuſement ne ſont guères praticables

dans les Villes de Province, dans les Châteaux, &c. Avec ces précautions & celles de l'Eau claire il eſt certain que les Pompes garnies de cuirs, (celles qu'on employe actuellement pour Paris) peuvent produire tout autant d'effet que des Pompes ſans cuirs, pourvû toutefois que leur jet ſoit ſoutenu, propriété qui peut leur être donnée ſi elles ne l'ont pas; car on auroit beau y employer 100 ou 200 pieds de boyaux de cuirs, au bout deſquels s'adapte l'ajutoir, cet ajutoir doit toujours être tenu à une certaine diſtance du feu, d'où il ſuit, que ſi l'eau en ſortoit par éjaculation, une bonne partie de cette eau retomberoit en pure perte avant que d'être parvenue à l'endroit incendié. Il paroît que l'Anonyme doute de la poſſibilité des jets parfaitement ſoutenus; c'eſt avouer qu'il n'a qu'une connoiſſance très-ſuperficielle de la partie méchanique & phyſique des Pompes à Incendies. *Je demande à M. de Linieres*, dit-il page 9 de ſon Libelle, *ſi le jet des Pompes ſimples qu'il propoſe pour les Incendies, ſera ſoutenu, & je le prie de me le prouver.*

Si l'Anonyme avoit eu ſincerement envie de s'inſtruire, il n'avoit qu'à voir l'expérience faite publiquement à Verſailles, des Pompes à Incendies de M. de Linieres en préſence de Sa Majeſté. Par comparaiſon aux pompes à incendies du Château de Verſailles; il auroit pu voir celles qu'ont acquiſes bien des perſonnes à Paris: enfin rien ne l'a empêché & ne l'empêche encore de les aller voir à la Manufacture de M. de Linieres, ouverte à tout le monde. Il y verra que les Pompes ſimples & les Pompes doubles ſoutiennent parfaitement leur jet, par un moyen tout à fait ſimple. Que leur aſpiration eſt parfaite, que jamais elles ne peuvent avoir beſoin qu'on verſe de l'eau ſur leurs cylindres pour les mettre ou les tenir en action, fut-ce au bout de vingt années de repos ſans y avoir touché, &c.

L'Anonyme tergiverſe à ſon ordinaire, eu égard au prix des Pompes à incendies. Il dit page 9 de ſon Libelle, que *M. de Linieres ſoutient qu'à diamètre égal ſes Pompes coûtent moins que les autres.* Il ajoute que *d'après le Tarif imprimé de M. de Linieres, il eſt aiſé de lui prouver qu'elles coûtent davantage.* Pourquoi l'Anonyme ne dit-il pas de ſuite le prix des autres Pompes qui, ſelon lui, coûtent moins? La choſe eût été décidée. M. de Linieres a prouvé dans ſon Traité, page 59, que les ſiennes comparées au Tarif imprimé du prix de celles qui ſe font à Rouen, ſont beaucoup meilleur marché. L'Anonyme qui avoit en mains le Tarif de M. de Linieres, n'avoit donc qu'à déclarer dans ſon Ecrit le prix de celles de Paris, dont il entend parler, on auroit ſçu de ſuite la différence des prix; mais il a craint ſans doute de défigurer ſon Ouvrage en y plaçant nettement la vérité.

Venons aux tuyaux d'aſpiration en cuivre que M. de Liniere propoſe dans ſon Traité page 41, pour les ſubſtituer, par les raiſons qu'il déduit, aux tuyaux garnis de cuirs, dont il s'eſt ſervi d'abord quelque temps, ou dont l'expérience lui a fait connoître tous les inconvéniens. On peut voir à la Manufacture des Pompes qui agiſſent avec des tuyaux de l'une & de l'autre eſpèce.

Il eſt moralement impoſſible qu'un boyau de cuir qui recouvre des anneaux de cuivre contienne auſſi ſolidement l'effort de l'eau intérieure, & l'effort de l'introduction de l'air extérieur dans l'aſpiration, que le contiennent de forts bouts de tuyaux entierement de cuivre, réunis par des inflexions en tous ſens; le cuir ſe dilatte ou ſe deſſéche, il ſe coupe, ſe déchire, s'eſcorie par les frottemens dans l'agitation par les moindres coups qu'il reçoit: les points de couture de ces tuyaux de cuir ſont autant de ſoupiraux par leſquels il s'introduit aiſément de l'air dans l'aſpiration, ce qui arrête beaucoup le jeu de la Pompe. Il n'y a point d'Artiſtes, point d'hommes jouiſſant de ſes ſens, qui, à l'inſpection de l'un & de l'autre, ne ſaiſiſſent la préférence que méritent les tuyaux en cuivre pour leur ſolidité, pour leur commodité, & par la ſouſtraction des cuirs en cette partie. Ce tuyau de cuivre avec ſes boîtes de raccordement peſent enſemble vingt cinq livres. Lorſqu'il eſt queſtion de conduire une Pompe au feu, on la charge ſur un haquet ſans détacher le tuyau d'aſpiration, on le ploye en trois parties, & on le place ſur la Pompe: on met ſur le haquet cent pieds de boyaux de cuirs refoulans, & un baquet qui peſe environ vingt-huit livres; le tout eſt conduit promptement & ſans embarras par 3 hommes, les Pompes fuſſent-elles de ſix pouces de diamètre. Que dit ſur cela

l'Anonyme avec le ton qui lui eſt propre ? *J'ai prouvé*, dit-il page 8 de ſon Ecrit, que *les nouvelles Pompes exigent un chariot pour la Pompe*, *un chariot pour le baquet* du poids de vingt-huit livres, & *un troiſième chariot pour le tuyau aſpirant* du poids de vingt-cinq livres. Quelle pitoyable plaiſanterie ! l'inconſéquence de l'Anonyme ſe manifeſte clairement d'un bout à l'autre de ſon Ecrit, où il ſe permet tout pour parvenir à ſes fins. Je n'y tiens pas. Un homme qui ſe trompe dans le raiſonnement, eſt plaint ; c'eſt une erreur qui n'attire point de blâme. Mais quel reproche ne mérite pas un homme qui, par un Ecrit anonyme envoyé avec affectation dans toutes les maiſons, dans tous les Cafés de Paris, publie des faits faux qui tendent à perdre la réputation d'un Citoyen à talent, d'une Manufacture Royale reconnue par le Gouvernement également utile à l'État & au Public. D'ailleurs l'Anonyme auroit dû ne pas enfreindre les Loix de la Police, qui ne permettent à perſonne de dénaturer l'ouvrage d'autrui, de le deshonorer en lui imputant des fauſſetés, moins encore de tromper le Public par ces fauſſetés, en le jettant dans l'incertitude ſur le choix le plus convenable à ſa ſûreté & à ſes intérêts.

L'Anonyme n'apperçoit pas, ou ne veut pas appercevoir, l'utilité d'un baquet détaché pour abreuver la Pompe, dans le cas où un batardeau ne peut avoir lieu. Dans la forme ordinaire où la cuvette eſt adaptée à la Pompe, il n'y a pas à opter, il faut qu'une multitude d'hommes portent l'eau dans la cuvette, & qui en la verſant embarraſſent conſidérablement les hommes qui tiennent la Pompe en action. Le baquet détaché ſe place au contraire où l'on veut à une diſtance quelconque de la Pompe, alors plus d'embarras. On ſe ſert à volonté du baquet ou du batardeau ; je conviens que cet arrangement, très utile par tout, a ceſſé de l'être à Paris, au moyen du bel établiſſement pour voiturer l'eau claire aux incendies. Je conviens encore avec tous les Connoiſſeurs qu'il y a des Pompes à incendies garnies de cuirs qui peuvent être d'un très-excellent ſervice par les précautions dont on a parlé pour celles de Paris ; mais on eſt forcé de convenir en même-temps que les nouvelles Pompes ſans cuirs ſont préférables par-tout ailleurs, & doivent être regardées comme les meilleures Pompes poſſibles.

Preſque toutes les Puiſſances de l'Europe ont accordé des Privileges excluſifs à M. de Linieres ; les Sçavans de ces Pays, notamment en Hollande, dans les Pays de l'Impératrice Reine, la Société Royale de Londres en Angleterre, ont examinés ſoigneuſement ſes Pompes, ont reconnus leurs avantages, & la nouveauté de leurs principes. Néanmoins comment l'Anonyme conclut-il dans les dernieres lignes de ſon Ecrit ? *C'eſt à ſon envie*, dit-il, *que ſe réduit le ſeul fruit des découvertes de M. de Linieres* : c'eſt-à-dire que l'Anonyme après avoir falſifié les faits, part de ces falſifications pour publier hautement que M. de Linieres a ſubtiliſé, a trompé la ſagacité de tous les Sçavans de l'Europe. Vingt & trente des principaux Officiers de la Marine du Roi, & ſix Membres de l'Académie Royale des Sciences de Paris, dans des expériences ſoutenues pendant dix-huit mois, par ordre du Gouvernement, ont conſtaté les diverſes propriétés & avantages annoncés ſur les Pompes ſans cuirs. Mais la déciſion de ces Sçavans & l'approbation du Miniſtère, n'ont été dans l'Anonyme d'aucune conſidérations, d'aucun poids ; il tranche contre tout ce qu'ils ont décidés. Suivant ſon Ecrit, c'eſt lui qui doit tout examiner, tout prouver. Quel peut donc être cet homme merveilleux ? Perſonne ne le démêle dans la claſſe des Connoiſſeurs ; vraiſemblablement il n'eſt trouvable que dans celle des Apprentifs Méchaniciens gonflés d'oſtentation qui, ſemblables à la grenouille de la Fable, ſont menacés de périr par leur enflure inconſidérée.

Enfin, il faut convenir que ſi, nonobtant les déciſions de tous les Grands Hommes qui ont conſtaté la ſupériorité des Pompes de M. de Linieres, & nonobſtant l'approbation du Gouvernement qui s'en eſt ſuivie, M. de Linieres ſe fût prêté aux diſſertations ridiculement propoſées par le Champion anonyme ; en vérité M. de Linieres eût été jugé digne des Petites Maiſons.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 25 Avril.

AGRICULTURE.

D'AMSTERDAM.

LES succès qu'a déja eus & que continue d'avoir la Société, formée en cette Ville *en faveur des perſonnes noyées*, ont déterminé dans ce Pays les Souverains & les Magiſtrats à prendre des réſolutions propres à ſeconder des vues auſſi ſalutaires & à détruire les préjugés ſi nuiſibles, dont on étoit imbu ci-devant à cet égard. Il y a déjà là-deſſus des Ordonnances de quelques Provinces & des Villes de *Deventer*, de *Harlem*, de *Schiedam*, de *Dort*, de *Leyde*, de *Rotterdam*, d'*Amſterdam*, de *la Haye*, d'*Alkmar*, de *Bois-le-Duc* & de *Horn*, leſquelles Villes ſont nommées ici ſelon la date de leurs publications. Par ces Ordonnances, non-ſeulement on permet, & l'on recommande en général de tirer de l'eau les perſonnes noyées; d'employer auſſi-tôt, lors même qu'elles ne donnent aucun ſigne de vie, tous les moyens convenables de les faire revenir, s'il eſt poſſible, & de les tranſporter pour cet effet dans des maiſons voiſines; elles renferment encore divers Réglemens particuliers, très-utiles & remarquables ſur ce ſujet. Un ſi bel exemple a même engagé le *Conſeil de Santé* à *Veniſe* à rendre un pareil Decret, ſur un Mémoire qui lui a été préſenté par M. le Docteur *Vincentin*. Le détail intéreſſant de tous ces faits ſe trouve dans la *ſeconde partie de l'Hiſtoire & des Mémoires de ladite Société*.

Nota. Nous donnerons dans le Journal de Mai la premiere partie de cette Hiſtoire, & nous ne doutons pas qu'un établiſſement auſſi néceſſaire, ne s'étende dans peu de tous côtés.

MOTIFS

De la décadence de pluſieurs Bourgs & Villages du Royaume, moyens d'y rémédier. Par M. Miger.

L'uſage trop commun introduit de donner les maiſons & bâtimens des campagnes à rentes, eſt le premier mobile de leur décadence & de leur ruine.

Les arrérages de ces rentes ſouvent non rachetables, que les débiteurs laiſſent accumuler; le déguerpiſſement & la ruine de ceux qui tiennent ces biens, fréquemment occaſionnées par les vives pourſuites des Propriétaires des rentes; les minorités & autres mutations; les incendies, &c. en achevent la ruine totale, & il ne reſte aux Propriétaires que le ſeul avantage d'avoir leur action ſur les débris & emplacemens, dont ils ne peuvent encore diſpoſer qu'après des formalités & procédures diſpendieuſes, empêchent les vrais & légitimes Propriétaires, Bailleurs des fonds, de les réédifier, ainſi que les héritages qui dépendent de ces bâtimens qui reſtent incultes; ou s'ils ſont culivés par les premiers occupants, qui n'y ont aucun droit, ces derniers ne font pas les améliorations & l'augmentation dont les héritages ſeroient ſuſceptibles, & tels que s'ils étoient entre les mains des vrais Pro-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

priétaires, dans la crainte d'en être évincés.

D'ailleurs ces sortes de baux à rentes occasionnent une immensité de procédures vis-à-vis des descendans des Preneurs, ou ceux qui ont leurs droits, par des demandes en passation de titres nouveaux en garantie, dénonciation en déclaration d'hypothéque, déguerpissement, & autres dont les Tribunaux retentissent, & occasionnent la ruine de quantité de Citoyens qui se trouvent souvent obligés de s'expatrier & de faire des renonciations aux successions de leurs parens, assez communément en fraude des créanciers qui n'osent entrer en discussion sur la validité de ces renonciations, par la crainte de dépense infructueuse en procédure.

On a déja prévu l'abus des prises à rente, en accordant aux Habitans des Villes fermées la facilité de faire le rachat à toujours, des rentes hypothéquées sur leurs maisons : ce qui n'a pas peu contribué à la décoration & augmentation des Villes.

Les Bourgs & Villages ne mériteroient-ils pas les mêmes avantages, & ne seroit-il pas également intéressant de voir les bâtimens des Bourgs & Villages se soutenir en bon état ?

Le vrai moyen d'y parvenir seroit donc d'anéantir pour l'avenir l'usage des prises à rentes des maisons & bâtimens de campagne, & héritages en dépendants; d'admettre les débiteurs de pareilles rentes à en faire le rachat, nonobstant le laps de temps écoulé depuis leur création; autoriser les Propriétaires des rentes, faute de paiement des arrérages & d'entretien des bâtimens, de s'en mettre en possession, après avoir mis les débiteurs en demeure; de satisfaire au commandement ou sommation, procès-verbal préalablement dressé de l'état & valeur actuel des lieux.

Je remarque que les Habitans des Bourgs & Villages, les moins chargés de ces sortes de rentes, se soutiennent; que l'on y voit très-peu de bâtimens en masure, & ces pays mieux peuplés d'Habitans, quoiqu'en terrein médiocre, & plus d'émulation dans la partie de l'Agriculture. Nul doute que plus un pays est peuplé & plus on y voit de courage & d'émulation.

En donnant par les Propriétaires leurs biens à loyer, ou en disposant à forfait à ceux qui sont destinés par état à les faire valoir, il en résulteroit un avantage considérable au bien de l'Etat, & qui ne contribueroit pas peu à procurer l'abondance en tout genre.

LE LABOUREUR ORLÉANOIS.

Le Gouvernement persuadé que l'Agriculture & le Commerce enrichissent un Etat, a voulu que tout le monde fût instruit Pour y parvenir, il protége votre Gazette; c'est-là que chacun peut déposer ses idées, les y voir approuvées ou combattues : la critique épure tout. Permettez, Messieurs, que les miennes y soient insérées. Mes réflexions sont relatives à l'Agriculture & au Commerce; passez les fautes de style, & même celles de langage, en faveur de ma profession.

Depuis nombre d'années je laboure; j'ai des bestiaux, des troupeaux, des chevaux & des cochons, tous animaux nécessaires à un Cultivateur, qui doit faire commerce de toutes ses denrées par-delà sa consommation. Si j'ai un cheval à vendre, parce qu'il ne me convient pas, & qu'il faille en acheter un autre, il faut me rendre à une Foire; les plus près d'Orléans, Ville considérable, & où il n'y en a aucune, sont à 15, 20 & même 30 lieues dans le Berry, le Sancerrois, le Poitou, le Limousin ou le Perche; ou bien il faudra me confier à un Marchand de chevaux, à qui je donnerai mon cheval à vendre, avec commission pour en acheter un autre. Ce Marchand me demande 20 ou 30 liv. pour sa peine, sur la vente de l'un, & autant sur l'achat de l'autre; mon nouveau cheval me coûte donc 40 à 60 liv. de plus que si je l'avois acheté moi-même à une Foire plus prochaine. Si j'ai une vache ou un bœuf à vendre, les Foires sont aussi éloignées pour ces animaux que pour les chevaux; il faut que je m'y rende, ou que j'envoye à Sceaux, ou à Poissy : un, ou deux animaux, ne valent pas les frais qui en consommeroient le prix avant leur arrivée. Je les garde chez moi, je fais avertir les Bouchers d'Orléans; ces gens, qui sçavent que *marchandise offerte a le pied coupé*, (c'est leur expression) se donnent le mot, mettent la marchandise au rabais; un petit nombre vient la voir, parce qu'Orléans étant le passage des bœufs

pour Seaux, ils en achetent au paſſage ; le Boucher du Village profite ſeul de mon embarras ; il m'offre d'un animal gras un peu plus que d'un maigre. Je vends enfin, mais calculant ma dépenſe, je trouve que j'ai été dupe d'engraiſſer, & je promets à l'avenir de vendre mes beſtiaux maigres. J'ai un troupeau de moutons ou brebis graſſes ; à quelle Foire les mener ? La plus prochaine eſt à Montargis ; elle n'arrive qu'une fois l'an : il faut donc que j'attende cette Foire ; c'eſt une graiſſe par an. Si j'euſſe pu vendre pluſieurs fois dans l'année, j'euſſe fait deux ou trois graiſſes.

Si je vends, il faut racheter ; car ſi la ferme eſt dépourvue d'animaux, je ne puis avoir d'engrais ; ſans les engrais, foibles récoltes.

Les Foires pour acheter ſont également éloignées que pour vendre. Qu'arrive-t-il de-là ? Un Laboureur prend à la place un troupeau & des vaches à rentes, ne laboure plus avec des bœufs dans un pays où les chevaux ſont hors de prix pour des gens qui ſont peu avancés & qui labourent dans un terrein maigre. Ces pauvres gens achetent de mauvais chevaux & font de mauvais labours. Il reçoit pour la place du troupeau 15 à 20 ſols par bête chaque année ; au lieu que ſi le troupeau étoit à lui, chaque bête lui produiroit au moins 3 liv. Les beſtiaux ſont mal nourris, & ſouvent le Laboureur eſt ſans troupeau, & par conſéquent ſans engrais : cependant le Boucher & le Marchand, qui ne veulent donner qu'un prix modique de la marchandiſe, exigent que les animaux ſoient bien nourris. Chaque vache à rente paye au Propriétaire ſa rente, qui eſt le veau en entier ; le Laboureur a le lait pour ſon profit, qu'il tâche d'augmenter en tirant la vache d'un côté, tandis que le veau la tire de l'autre. Le veau eſt maigre ; le Propriétaire, qui comptoit le vendre 18 à 20 liv. ne peut en avoir que 6 ou 10 liv. la vache lui a cependant coûté 60 livres : il trouve l'intérêt de ſon argent trop bas ; il ôte ſes vaches à ce mauvais nourricier, & la ferme eſt ſans fumier. Un Vigneron prend de même une vache à rente & fait pareille manœuvre ; ſouvent il la vend à l'entrée de l'hyver ou bien lorſqu'elle ne lui donne plus de lait, parce qu'elle eſt pleine. Si ces gens là n'étoient pas ſi éloignés des Foires, & qu'ils puſſent vendre & acheter commodément, tout Laboureur auroit un troupeau & des vaches à lui, & tout Vigneron poſſéderoit au moins une vache ; ils engraiſſeroient leurs animaux avant que de les vendre, on mangeroit de meilleure viande, on cultiveroit & l'on fumeroit mieux, on recueilleroit plus de grains & plus de vin ; le Fermier & le Vigneron auroient un plus gros produit, payeroient mieux leurs fermes & leurs rentes ; les Propriétaires feroient travailler davantage, donneroient des ſalaires plus répétés & plus forts ; les grains & les autres denrées ſeroient moins chers, relativement à l'aiſance du Peuple ; le commerce en iroit mieux & ſes Agens ſeroient plus riches.

Il réſulte donc de ceci, Meſſieurs, qu'on ne peut trop multiplier les Foires, & ſur tout dans les grandes Villes & leurs environs. Il faudroit qu'il y eût des Foires ou Marchés tous les mois, où l'on vendit toute eſpece d'animaux de labour ; alors chacun trouveroit à vendre & à acheter à ſa proximité. Mais on me dira peut être qu'il y a des Foires par-tout & qu'on n'y voit pas de marchandiſes, & que mon intention eſt donc de forcer à aller vendre & acheter à la Foire excluſivement ; je puis aſſurer que ce n'eſt point mon avis. Liberté pleine & entiere, c'eſt le ſouhait que je ferai toute ma vie : menera à la Foire qui voudra, & en ramenera ſes beſtiaux, s'il n'eſt pas content du prix qu'on lui aura offert. Mais, dira-t-on, ſi celui qui a conduit ſes bêtes à la Foire ne vend pas, il aura payé l'entrée & on ne la lui rendra pas. Je réponds à cela que nous ne voyons de Foires que dans des Villages ou dans quelques petites Villes où il ne ſe perçoit pas de droits. On peut ſe diſpenſer de les établir dans les endroits où l'on paye entrée ; il ſuffiroit pour la commodité de les placer à une lieu ou deux de la Ville.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les défrichemens des Communes.

Il eſt étonnant, Meſſieurs, que les défrichemens des Communes, Landes & Marais ſoient encore une choſe problématique. Le

Solitaire de Touraine s'eſt élevé contre le ſyſtême du Solitaire de Paris, & ce dernier a paru déſarmé par tous les Mémoires qu'on a donnés contre ſon opinion.

Ce n'eſt ſûrement que faute d'explications & de diſtinctions que le Solitaire de Paris a ſemblé être d'un avis contraire à celui de ſes Adverſaires ; car il faudroit ſuppoſer qu'il voulût ſe refuſer à l'évidence. Il auroit donc été néceſſaire qu'il eût établi d'abord ces deux propoſitions : *Doit-on défricher les Communes qui produiſent de bons herbages, pour les mettre en autre culture, ou ne doit on défricher que celles qui ne portent que des genéts, des genievres, des vignons, des bruyeres, des fougéres & quelques mauvaiſes Plantes ?*

Il auroit pu ſoutenir hardiment qu'il faut conſerver les Communes de la premiere eſpece, & certainement perſonne ne l'auroit contredit. A l'égard des ſecondes, il auroit été de l'avis de ceux qui demandent les défrichemens de ces ſortes de Communes, & je ne doute point que ce ne ſoit ſa véritable façon de penſer. Détruiſons ce qui eſt inutile, j'oſe même dire, nuiſible, & conſervons ce qui eſt bon. On a trop bien démontré le déſavantage de ces mauvaiſes Communes, pour que je m'étende ſur ce ſujet ; j'ajouterai ſeulement que toutes les terres en friches font un tort conſidérable, non-ſeulement au Propriétaire, mais encore à ſes voiſins, je dis plus, à l'État. Outre que ces terres incultes ſont ordinairement le repaire de tous les animaux deſtructeurs, & le magaſin, pour ainſi dire, de toutes ſortes de mauvaiſes graines, elles privent encore la Nation d'une quantité immenſe de toutes ſortes de denrées qu'elles pourroient produire, ſi elles étoient cultivées, & empêchent la multiplication des beſtiaux, dont nous tirons de ſi grands profits à tous égards. Tout bon Citoyen doit donc s'empreſſer à défricher les terres qui lui appartiennent, & à les mettre en valeur. Je vous ferai part inceſſamment, Meſſieurs, des défrichemens que j'ai faits cet hyver dans les dépendances du château d'Anel en Picardie, & des productions que le Propriétaire en retirera cette année.

Annonce de Livres.

Voyages dans le Levant dans les années 1749, 50, 51 & 52, contenant des obſervations ſur l'Hiſtoire Naturelle, la Médecine, l'Agriculture & le Commerce, & particuliérement ſur l'Hiſtoire Naturelle. Par M. Frideric Haſſelquiſt, Docteur en Médecine, Membre des Sociétés Royales d'Upſal, de Stockholm. Publiés par ordre du Roi de Suede par Charles Linné ; traduits de l'Allemand. A Paris, chez Delalain & Saugrain, 1769, 2 vol. in 12.

La premiere partie de cet Ouvrage intéreſſant contient le détail de tout ce que l'Auteur a trouvé de plus remarquable dans les lieux qu'il a parcourus : ces endroits ſont, Smyrne, la Magnéſie, Alexandrie, le Caire, Damiette, Jéruſalem, Bethléem & Chypre. La ſeconde partie eſt particuliérement deſtinée à l'Hiſtoire Naturelle, à la Botanique & au regne animal.

Comme la Magiſtrature tient eſſentiellement à l'ordre public, de même que la connoiſſance du droit des gens, nous croyons obliger nos Lecteurs en leur annonçant le *Traité des Violences publiques & particulieres, par M. Maximilien Murena*, auquel on a joint une Diſſertation *ſur les Devoirs des Juges*, du même Auteur. Traduction de l'Italien, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, 1 vol. in-12. Chez Delalain, Libraire à Paris, rue S. Jacques.

Le Traducteur a jugé à propos de faire imprimer le texte Italien vis-à vis de ſa traduction. Cet Ouvrage réunit par-là le double avantage de préſenter les choſes les plus intéreſſantes, & d'offrir à ceux qui apprennent ou qui aiment la Langue Italienne, les moyens de s'y perfectionner. Cette traduction ne dément point celle du Traité des Vertus & des Récompenſes, 1 vol. in-12 ; des Conſeils d'une Mere à ſon Fils, 1 vol. in-12, & de l'Eſſai ſur la Peinture, 1 vol. in-12, que M. Pingeron nous a donnés dans le cours de l'année derniere.

The Newfoundland Pilot, containing a collection of directions for ſailing round the whole Iſland includind the ſtraits of Belle-Iſle, and part of the Coaſt of Labradore ; founded on actuel ſurveys taken by the ſurveyors that have been employed by the Admiralty and other Officers in The King's ſervice. Printed for Thomas Jefferis, at Charring Croſſ.

Le Pilote Terreneuvier, contenant une

suite de cartes & d'instructions pour naviguer sûrement autour de l'Isle de Terre-Neuve, dans le détroit de Belle Isle & une partie de la Côte de Labrador ; le tout d'après les observations de plusieurs Officiers attachés au service de Sa Majesté Britannique, qui ont été employés par l'Amirauté. A Londres, chez Thomas Jefferis, à Charring Cross.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AIX.				BORDEAUX.				LIMOGES.				MOULINS.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.	Agen.	25	14			l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aix.	35	10	7	Bazas.	29	7		Angoulême.	17	8		Aubusson.	21		
				Bergerac.	25	6						Château-Chi.	24*		
Arles.	30	16	5	Blaye.	23	1						Decize.	21		
				Bordeaux.	29*	10	6	Bourganeuf.				Evaux.	17	5	2
Digne.	28	6	8	Castel Jaloux.	24	16						Gannat.	20		
				Condom.	24							Gueret.	21		
Draguignan.	33	4	7	La Réolle.	27	15						Montluçon.	18	8	
				Libourne.	28			Brive.	20*	17	4	Montmarault.	16*	16	
Grasse.	33	10	8	Marmande.	27	9						Moulins.	21	12	
				Monssauquin.	23	16						Nevers.	21	12	
Marseille.	38*	8		Nerac.	25	13						S. Pierre le M.	18		
				Nontron.	20*	11		Limoges.	17	8		St. Pourçain.	21	12	
Pertuis.	35	8	4	Perigueux.	22	18									
				Ste. Foy.	24										
Sisteron.	26*	5		Sarlat.	21	5									
				Villeneuve.	27	1		Tulle.	16*	12	6				
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le sep.	32	13	9	From. le sep.	25	6		From. le sep.	17	11	6	From. le sep.	20	3	9
Pain la liv.		3	5	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	8
Avoine le s.	13	5	6	Avoine le s.	10	8	9	Avoine le s.	6	18	2	Avoine le s.	4	19	4
Foin le q.	4	6	11	Foin le q.	3	9		Foin le q.	2	10		Foin le q.	2	3	10
Paille le q.	2	11		Paille le q.	1	8		Paille le q.	1	2		Paille le q.		13	10

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & sur les Ports, depuis le Samedi 8 jusqu'au Mercredi 12 Avril 1769.

Il est arrivé à la Halle 22 muids 3 sept. de froment, 3 muids 6 septiers de méteil, 16 muids 5 septiers de seigle, & 372 muids 10 septiers de farines ; il restoit de l'autre marché 139 muids de froment, 27 muids 6 septiers de seigle, & 665 muids 2 septiers de farines, ce qui a fait 161 muids 3 sept. de froment, 3 muids 6 septiers de méteil, 43 muids 11 septiers de seigle, & 1038 muids de farines.

Il est arrivé à la même époque sur le Port de la Greve 15 muids de froment ; il restoit du marché précédent 123 muids, ce qui a fait 138 muids.

Le Mercredi 12 Avril, il se trouvoit en

totalité dans Paris, 1384 muids 8 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & tarines. Il y en a eu de vendu 521 muids 11 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 862 muids 9 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 25 à 30 ℔ 10 ß; le méteil, 23 ℔; le ſeigle, de 17 ℔ 10 ß à 19 ℔ 5 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 30 ℔ 15 ß *le ſept.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 14 ß 3 ₰ à 2 ℔ 13 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 16 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ la *livre;* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis clair, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß; pain bis de Paris, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰.

CORPS COMPLET

D'Agriculture, de Commerce, des Arts & Métiers de France, dédié au Roi.

PROGRAME.

Sans l'Agriculture point d'Arts, point de Commerce, & ſans le Commerce point d'Emulation, point d'Induſtrie.

En effet, c'eſt par le Commerce que ſe fait la vente ou l'échange des productions naturelles & artificielles d'un pays, & c'eſt la ſource de l'aiſance du Cultivateur & du Fabricant. La jouiſſance libre & aſſurée de cette aiſance leur inſpire de l'activité ou ce deſir de multiplier & de perfectionner leurs jouiſſances, & de-là émanent la population & la proſpérité des Etats.

Mais autant il eſt agréable à tous les ordres de la ſociété de jouir librement & ſûrement des fruits de leurs travaux, autant il eſt intéreſſant à ceux qui profeſſent des Arts utiles, d'avoir continuellement ſous les yeux le code de leurs devoirs & les préceptes de leur profeſſion.

Combien d'Artiſans n'ont d'autres régles pour ſe conduire qu'une *routine* aveugle, que ni la raiſon, ni leur propre intérêt ne peuvent leur faire abandonner. Il ſuit de-là, que les progrès dans les Arts ſont nuls, que les productions naturelles perdent de leurs qualités, & que celles artificielles reſtent dans l'imperfection.

L'ignorance & l'obſtination dans une pratique ancienne & vicieuſe, nuiſent donc autant à la perfection des Arts que la miſere; ces vérités ſont trop univerſellement ſenties, pour en accumuler des preuves. La ſageſſe du Gouvernement actuel, s'occupe ſérieuſement des moyens d'ôter la derniere entrave aux progrès de ces Arts, & c'eſt à des Citoyens inſtruits, à tenter d'extirper les autres ennemis qui retardent leur marche.

Dans cette vue, une Société laborieuſe s'eſt appliquée à la recherche des principes fondamentaux de tous les Arts; elle s'eſt propoſée d'en former un *Corps d'ouvrage* utile à tous les Artiſans, & intéreſſant pour ceux qui veulent ſuivre les progrès des connoiſſances humaines.

A meſure que l'étude, l'expérience & l'application découvriront encore de nouvelles ſources d'abondance, de nouvelles branches d'induſtrie, on ne manquera pas de recueillir les procédés qu'elles ont exigés, & d'indiquer les moyens d'en tirer le meilleur parti poſſible; enfin ce Corps d'ouvrage ſera le *Rudiment* de tous les Artiſans & les faſtes de l'induſtrie humaine.

Cet Ouvrage, qui eſt commencé, eſt d'un ſtyle, il eſt vrai, au-deſſus de la portée du commun des Artiſans; mais au moyen des explications qu'on a eu ſoin d'y placer en notes, il eſt facile à toute perſonne, zélée pour le bien public, telles que *Seigneur, Curé* & autres, de traduire les méthodes qu'ils reconnoîtront applicables à la nature du ſol, à l'eſpece d'une fabrique, dans l'idiôme, vulgaire & uſité chez eux, d'en compoſer des *Manuels* clairs & précis, pour les donner à lire & à apprendre aux jeunes Cultivateurs & Artiſans.

On eſt dans cet uſage en Angleterre, & il en réſulte le plus grand bien (*a*).

(a) *On a dépoſé dans différentes Paroiſſes de la* Grande-Bretagne, *le* Corps Complet d'Agriculture.

Cet Ouvrage, qui eſt enchaîné dans le lieu principal de la Communauté, eſt communiqué à tout Cultivateur à l'occaſion; il ſeroit à ſouhaiter qu'il y en eût un ſemblable dans chaque Paroiſſe du Royaume de France.

Il eſt auſſi des Manufactures en Angleterre, qui ont un Recueil imprimé des pratiques des Fabrications, & le Conducteur des travaux y a ſouvent recours.

Diviſion de l'Ouvrage.

Le *Corps Complet d'Agriculture, de Commerce, des Arts & Métiers de France*, eſt diviſé en quatre parties ſéparées, avec toutes les Figures néceſſaires pour l'intelligence de l'Ouvrage.

La premiere traite de l'*Agriculture*,
La ſeconde du *Commerce*;
La troiſième des *Arts* & *Métiers*,
Et la quatrième contient l'Extrait de tout ce que les Sociétés d'Agriculture, de Commerce & des Arts, & des Particuliers, publient ſucceſſivement dans chaque Pays.

Ces parties ſont diviſées & ſubdiviſées, & l'on en trouve le Tableau chez le Libraire ci-après.

Il a été publié déja pluſieurs Volumes de cet Ouvrage, d'un *format* in-8°.

SÇAVOIR:

2 Vol. d'Agriculture,
1 Vol. du Commerce,
1 Vol. des Arts & Métiers,
2 Vol. du Corps général d'obſervations.

Total 6 Volumes.

On a diſtribué les 6 premiers Volumes brochés, avec les Planches, ſur le pied de 3 liv. chacun. . . . . Total 18 liv.

Mais la Société, qui a entrepris l'Ouvrage en queſtion, charmée d'en gratifier les Chefs des Paroiſſes & les Particuliers qui ſont reſtés en demeure de s'en pourvoir, a cru devoir leur en faciliter l'achat; elle offre en conſéquence de donner les 6 Volumes, non brochés ni reliés, avec les planches gravées en taille-douce, au prix de 12 liv. à commencer de Février 1769, juſqu'à la fin du mois d'Août prochain, paſſé lequel temps les 6 Volumes ſeront du prix de 18 liv.

On s'adreſſera pour la diſtribution, à *Deſpilly*, Libraire à Paris, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

On prie les Perſonnes de Province, qui en deſireront, de vouloir bien affranchir leurs Lettres de demande, ainſi que le port de l'argent.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *22 Avril 1769.*		MADRID. *le 10 Avril.*	
Amſterdam,	54 1/4	Paris,	15 6 7
Lond.	32 1/8	Amſt.	95 1/4 96
Hambourg,	181	Lond.	40 1/8 1/4
Madrid,	14 18 6	**CADIX.** *le 4 Avril.*	
Cadix,	14 17	Paris,	76 1/2
Livourne,	96	Amſterd.	95 1/2
Lyon,	5 8e p.	Londres,	40 3 8 1/2
		Madrid.	1/2 perte.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Avril 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	715		marc.
Du Mexique à . . .	704	706	marc.
Du Perou à . . .	698		marc.
Les guinées à . . .	713		marc.
Ducats à	97	10	marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	99		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres, ...	48	12	6 marc.

DE LA ROCHELLE, *le 13 Avril 1769.*

Prix courants de quelques marchandiſes.

Froment, de 220 à 225 ℔; orge, de 130 à 132 ℔.

Eau de-vie de la Rochelle, 112 ℔; eau-de-vie d'Oleron, de 90 à 95 ℔; dito de l'Iſle de Ré, 125 ℔; d°. de Coignac, 140 ℔.

Sucre brut, de 24 à 30 ℔; ſucre blanc, troiſième ſorte, de 44 à 45 ℔; café de Saint Domingue, de 16ß 6d. à 18ß; indigo cuivré, de 5℔ 15ß à 6℔; rocou, 1℔ 4ß; coton de S. Domingue, de 105 à 110 ℔; ſyrop, 15 ℔.

PROBLÊME ÉCONOMIQUE.

Ceux qui ont demeuré ſur les Ports de mer, ou à portée des rivieres, ont dû remarquer que les malheureux Pêcheurs paſſoient preſque la plus grande partie de leur vie à faire des filets; s'ils ne prenoient pas ce ſoin, ils ſeroient dans la dure néceſſité de les payer très-cher. Ne ſeroit-il pas poſſible d'imaginer une eſpece de métier dans les principes du *métier à bas*, ce chef-d'œuvre de méchanique, pour faire en même temps une rangée de mailles? On convient qu'il ſe préſente de grandes difficultés; mais n'y en avoit il pas de plus fortes pour parvenir à faire les bas avec célérité? La ſolution du problême qu'on propoſe intéreſſe les malheureux, & ſemble inviter d'une maniere plus preſſante que tout autre ſujet, ſouvent futile, ou de pure curioſité. Comme l'envie de faire le bien eſt le ſeul motif des recherches des vrais Citoyens qui abhorrent les *Secretiſtes* & les gens à projets, on préſume que dans le cas où l'on trouveroit la machine qu'on demande, l'Inventeur ne tarderoit pas à la manifeſter. L'uſage des filets pourroit alors s'étendre à couvrir des arbres à fruit, ſur-tout des treilles ou eſpaliers, pour les garantir des oiſeaux. Leur cherté, ou la longueur de leur fabrication, en ont ſûrement empêché l'uſage.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^t. Avril 1769.
Fauveau,	7^e.	J.	28
Guidy,	34^e.	J.	28
Patu,	56^e.	M.	28

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1769.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Ac. des Indes.	1065	1067 ½	1067 ½ 70
Emp. de la Com.			292
Prom. à 5 p ⅝.			26
Prom. à 4 p ⅖.	48 ½	48	48 ½
Ac. des Fermes.	817 ½	820.	825
2ſ. p. l. du Dix.	8	8 ½	8 ½
3e. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuités.	292	292	292
Coup. d'An.	58	58	58
Emp. de 50 mil.	48	48	48
Emp. de 30 mil.	49	48 ½	48 ½
Col. 1759.	50	50	50
Canada.	51 ½	50 ½	50
4e. L. Epoques.	15 ½ 12e 20 ½	15	15
Nouette.		47 ½	47
Ac. de la caiſſe		995	1000
tirage de la C.	2e 408	408	3e 366
2e Lot. Comp.	303	303	303
A 3 p. ⅝ ſ. l. cuirs	45 ½		
A 3 p. ⅝ ſ. l. Poſt.	55 ½		
Bretagne.	15		
Languedoc.	9		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 33.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 7 au 14 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 29 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Septmanie* de 130 tonneaux, Capitaine *Jean Boiſſy*, venant de Marſeille à la conſignation de M. *Lincoln*, chargé de 163750 liv. de ſavon, 25 pieces d'huile d'olive, eau de vie, vin, ſafran, gomme, vitriol, ſoufre, manne, ſéné, coton filé, &c.; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques le Faverec*; la *Marie Marguerite*, Capitaine *Jacques Fioch*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Benoiſt Calve*; la *Marie Anne*, Capitaine *Julien Mothais*; le *Saint Alexis*, Capitaine *Joſeph Orleans*; l'*Oiſeau*, Capitaine *Julien Moreau*; la *Marie Joſephe*, Capitaine *René le Maſſon*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis le Breton*, venants de Pont l'Abbé, de la Roche-Bernard, de Reon, de Saint Nazaire, de Morlaix, d'Audierne & de Beauvoir avec froment, ſeigle & orge; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Jean Guyon*, venant d'Audierne avec huile de ſardines & ſeigle; la *Pomone*, Capitaine *Marc Rozo*, venant de l'Orient avec élixir de Stolkum; le *Don de Dieu*, Capitaine *Jean Dupuis*; le *Jaſon*, Capitaine *Jacques le Comte*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Garnier*; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Louis Pillot*; le *Bien Aimé*, Capitaine *Jean Cugneau*; l'*Aimable Louiſe*, Capitaine *Jean Charriot*; le *Trianon*, Capitaine *Mathurin Charteau*; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Pierre Senet*, venants tous huit de Bordeaux chargés de vin, eau-de-vie, farines, bouchons de liege, bas de coton & de laine, peignes de buis, morues vertes, indienne, térébenthine, draps, réſine, jambons, amandes, laine, fer blanc & noir, peaux, pieds d'orangers & jaſmins; le *Saint Pierre* Capitaine *Jean Ricard*, venant de Libourne chargé de vin; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Louis Danielo*, venant de Bayonne avec goudron, réſine & peaux de bœufs; le *Michel Amoureux*, Capitaine *André Pineau*; la *Jeune Peligie*, Capitaine *Etienne Boyer*; le *Dromadaire*, Capitaine *Pierre Boyer*, venant de Marennes, d'Oleron & de l'Iſle de Ré, chargés de ſel; le *Salomon*, Capitaine *Simon Jouſſemet*, venant de l'Iſle de Ré & de Marans avec vin, froment & feves; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jacques Moiſeau*, venant de la Rochelle avec bouteilles de verre, canevettes, peaux de bœufs, vaches & moutons; le *Cheval Marin*, Capitaine *Simon Bureau*, venant d'Oleron avec 43 muids de ſel; le *Saint Louis*, Capitaine *François Nau*, venant de Redon avec planches & mérein; le *Bordelois*, Capitaine *Jacques Mercier*, venant de Legue avec plomb en faumons, farines & peaux de maroquin; des Etrangers, la *Poſte Diligente* de 120 tonneaux, Capitaine *Michiel Maas*; le *Lamſt Luſt* de 200 tonneaux, Cap. *Jean Samneis*, venant tous deux d'Amſterdam, le premier ſur leſt, le ſecond avec bierre, fromage, fer & quincaillerie; la *Proſpérité* de 160 tonneaux, Capitaine *Adrian Steendik*, venant de Zeric-zée avec planches de ſapin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Proſpérité*, Cap. *Baulon*, allant au Cap; le *Tigre*, Cap. *Dairaines*, allant en Guinee; des Etrangers, le *Nouveau Lewarde*, Capitaine *Aldert Sikkes*, allant à Amdam avec coton, graine de lin, indigo, café, ſucre brut & terré; le *Dauphin*, Capitaine *Job Frans Hoogerwef*, allant à Bruges avec coton, pierres à fuſils, miel, poivre, mercerie, vin d'Amont & Nantois, eau-de vie, ſyrop, cacao, cendre gravelée, maoriers d'Acajou, ſucre brut & terré; la *Providence de Dieu*, Capitaine *Guillaume de Vindt*, allant à Marſeille avec peaux de veaux corroyées & bariques vuides.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti du Port de cette Ville dans le courant du mois de Mars 1769, pour les Pays Etrangers, 19090 liv. d'indigo, 230000 livres de ſucre brut, 26261 liv. de ſucre terré, 45269 liv. de ſucre en pains, 8128 liv. de café, 1739 liv. de rocou, 2172 peaux de cerfs & de chevreuils, 751 peaux d'ours & ourſons, 5029 liv. de pelleteries communes, 1012 livres de ſyrop, 7192 liv. de coton & 34045 veltes d'eau-de-vie.

ARRIVE'E *de Navire.*

Le Navire le *Patriote*, Capitaine *Eſnard*, eſt

entré dans le Port de la Rochelle au commencement d'Avril, venant de la Louisiane chargé de 28500 liv. de bois de Campêche, 10 barils de brai, 3 bariques 3 quarts d'indigo, 13 paquets de pelleteries.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 2 au 9 Avril 1769, il est entré dans ce Port 34 Bâtimens François & 5 Etrangers; des premiers 4 venoient des Colonies; sçavoir, le *Zele*, Capitaine *Pierre-Antoine Icard* de Marseille, parti de la Guadeloupe; la *Marie*, Capitaine *Giles-François Faugere* de Bordeaux, parti de la Martinique; la *Singuliere*, Capitaine *Joseph Paris* de Marseille, parti du Port au Prince; l'*Hector*, Capitaine *Jean Marcel Boyer* de la Ciotat, commandant à la place du Capitaine *Louis Bremond* mort à Cayenne, parti de la Cayenne chargé comme les précédens de marchandises du cru des endroits d'où ils venoient tous les quatre; les 35 autres Bâtimens étoient partis de Londres, de Roterdam, de Dunkerque, de S. Valeri, de Dieppe, de Honfleur, de Nantes, de Breſt, de Bordeaux, du Ferol, de Larache, de Bonne, de Sainte Croix en Barbarie, de Salonique, de Negrepont, de Mahon, de Portofarino, de Luan, de Carthagene, de San Lucar, d'Almazaron, de Veniſe, de Trieſte, d'Aigues mortes, d'Arles & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, mercerie, droguerie, quincaillerie, &c. mais parmi ces differens Navires, la *Roſalie*, Capit. *Louis Maunier* de Marſeille, venant de Larache; la *Notre-Dame du Rozaire*, Capitaine *Michel Belluzi* Venitien, venant de Trieſte; l'*Union*, Capit. *Etienne Nicolas* de Martigues, venant de Negrepont; le *Saint Antoine*; Capitaine *Nicolas Bachelier* de Dunkerque, venant de ce même Port chargé avec les trois autres de 3445 charges de froment, 350 ſacs de légumes & d'une petite quantité d'autres marchandiſes.

DÉPART *de Navire.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 48 Bâtimens François & 12 Etrangers; des premiers, le Navire le *Martinicain*, Capitaine *Pierre-Policarpe Giraud* de Marſeille, alloit au Cap; les autres alloient à Menton, à Toulon, à Arles, à Hyeres, à Canne, à Agde, à Saint Tropès, à Saint Chamas, à Nice, à Port-Maurice, à Oneille, à Genes, en Corſe, à Bormes, à Livourne, à Naples, à Meſſine, à Barcelonne, à Valence, au Levant, en Syrie, à Salonique, à Salé, à Nantes, à Saint Malo, à Dunkerque & à Dantzick, chargés de diverſes marchandiſes.

IMPORTATION EN GRAINS.

Etat des grains qui ſont arrivés à Marſeille pendant le mois de Février 1769, venant de différens Ports Etrangers ou du Royaume; ſçavoir:

De *Nice*, 3582 quintaux 50 livres de froment; d'*Italie*, 15012 quintaux 50 livres dito; de *Naples*, 10750 quintaux dito; du *Levant*, 14500 quintaux dito; de *Nice*, 1243 quintaux dito, & 825 quintaux de ſeigle.

DE TARASCON.

Etat des grains qui ſont arrivés à Taraſcon pendant le mois de Février; ſçavoir:

De *Lyon*, 2272 charges de froment, 1452 charges d'avoine, 318 charges de légumes; de *Roquemaure*, 215 charges de légumes.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 14 *Avril* 1769.

Les Navires François l'*Apollon* de 400 tonneaux, Cap. *Moſneron*, Armat. MM. *Moſneron* & fils; le *Pompée* de 150 tonneaux, Capitaine *Valenſtein*, Armateur M. *Portier*; la *Félicité* de 120 tonneaux, Capitaine *Chauviteau*, Armateurs MM. *Larralde* & *Pimparay*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, les deux autres pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 3 Navires Etrangers; ſçavoir, le *Tiberius & Iſaac* de 150 tonneaux, Capitaine *Gerrit Tiekes Swart*. Interprète le ſieur *Boudet*, pour Hambourg; la *Maria Eſther* de 100 tonneaux, Capitaine *Ary Leenders Fouſſer*, Interprète le ſieur *Odiette de la Bauche*, pour Roterdam; la *Jeune Marthe* de 110 tonneaux, Capitaine *Romkes Poppes*, Interprète le ſieur *Van Neunen*, pour Amſterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 18 Avril.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 6 Avril. 1769.

	shillings.
LE quarter de 544 liv. poids de Troye.	
De Froment	31 à 38
De Drêche	20 à 25
De Seigle	18 à 20
D'Orge	12 à 17
D'Avoine	14 à 14

Le quarter du meilleur froment étant à 38 shillings, c'eſt ſur le pied de 24 ℔ 13 ß de France le ſeptier de Paris.

DERNIERE PARTIE

Des Obſervations de M. Wallerius, ſur les Engrais.

M. Wallerius, après avoir traité de l'engrais tiré des animaux, paſſe à celui qui n'eſt formé que de végétaux. On ſe ſert de ceux-ci ou dans leur premiere nature, ou pourris & détruits. Ceux de la premiere eſpece, comme les feuilles de ſapin, de pin, les écorces d'arbres, les petites branches, les morceaux de bois, les ſciures, &c. contiennent une matiere analogue à celle des végétaux; mais comme ils ne ſe putréfient que difficilement, & que d'ailleurs ils n'ont qu'une petite quantité de parties graſſes & aqueuſes, ils ne peuvent pas par conſéquent être d'un uſage durable; d'où l'on pourroit conclure que le fumier doit leur être préferé, comme formant un meilleur engrais. Ils ſont cependant utiles, en ce qu'ils abſorbent l'acide des terres, quoique ſi on les employe en trop grande quantité, ils communiquent aux terres mêmes une partie de l'acidité dont ils s'étoient chargés. De-là vient que quelques perſonnes croient que le mêlange de cette eſpece de végétaux procure aux terres une nature aigre ou acide.

M. Wallerius met dans la claſſe des végétaux détruits & pourris, 1°. la terre noire & la tourbe, 2°. la ſuie de cheminée, 3°. la pouſſiere de charbon, qui eſt eſtimée de pluſieurs perſonnes à cauſe de la propriété qu'elle a d'attirer, de retenir l'eau & d'abſorber l'acidité des terres. Cette derniere ſorte d'engrais, obſerve M. Wallerius, ne peut point contribuer par lui-même à la nourriture des plantes, puiſqu'on ne peut tirer des charbons, par le moyen de l'eau, ni graiſſe ni ſels.

L'Auteur termine cet article par de ſages remarques ſur la qualité & quantité des engrais. Il prétend avec raiſon que l'engrais doit être proportionné à la nature des terres, & qu'une trop grande quantité de fumier eſt nuiſible aux plantes, & leur fait produire des ſemences petites & mal nourries.

Enfin il obſerve que le mêlange des matieres hétérogenes, comme la chaux, les cendres, &c. diminuent la qualité du fumier plutôt que de l'améliorer, ſur tout ſi on les mêle en trop grande quantité, parce qu'elles conſument la graiſſe par leur nature corroſive.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix commun du Froment réduit au Septier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1769, dans les GE'NE'RALITE'S de

LILLE.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	s.	d.
Aire.	22	10	
Arras.	24	9	
Bailleul.	26	5	
Bapaume.	24	14	
Bergues.	28	8	
Bethune.	24	5	
Caſſel.	28	3	
Douay.	25	17	
Dunkerque.	30*		
Gravelines.	28	17	
Heſdin.	20*	16	
LILLE.			
S. Omer.	25	7	
S. Pol.	26	16	
S. Venant.	27	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	4	8
Pain la liv.		3	5
Avoine le ſ.		6	9
Foin le q.	1	17	8
Paille le q.	1	2	4

METZ.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.
Longwy.	19	1	9
METZ.	19	7	
Montmedy.	20		
Phalsbourg.	20		
Sarrebourg.	19	16	
Sarlouis.	18	10	
Sedan.	21*	16	
Thionville.	18	18	2
Toul.	18	7	7
Verdun.	20	8	
Vic.	18*		

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	9	6
Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	5	1	2
Foin le q.	1	15	7
Paille le q.		13	

PERPIGNAN.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.
Foix.	23	13	10
Montlouis.	22*	8	
Pamiers.	21	8	2
PERPIGNAN	31*	2	9
Prades.	28	9	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	8	6
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	10	2	6
Foin le q.	2	3	5
Paille le q.		16	2

TOURS.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.
Amboiſe.	25	4	10
Angers.	26	5	2
Beaugé.	22*	11	2
Chât. du-Loir	23	5	
Château-G.	28	11	3
Chinon.	23	18	
Laſleche.	24	8	8
Laval.	30*	18	4
Le Mans.	24	13	1
Loches.	22	12	8
Loudun.	22	17	1
Mayenne.	28	8	5
Montreuil-B.	22	18	5
Richelieu.	23	3	
Saumur.	28	10	8
TOURS.	24	19	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	3	10
Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	6	19	8
Foin le q.	2	15	9
Paille le q.	1	4	

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi premier, juſqu'au Samedi 5 Avril 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 25 muids de froment, 4 ſeptiers de méteil, 2 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 264 muids 6 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 172 muids de froment, 29 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 766 muids 8 ſeptiers de farines, ce qui a fait 197 muids de froment, 4 ſeptiers de méteil, 31 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 1031 muids 2 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 26 muids 7 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 109 muids 8 ſeptiers, ce qui a fait 136 muids 3 ſeptiers.

Le Mercredi 5 Avril, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1396 muids 7 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 395 muids 2 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1001 muids 5 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 25 à 31 ℔ 5 ß; le méteil, 20 ℔; le ſeigle, de 17 ℔ 15 ß à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 26 à 28 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 3 ß 4 d. à 2 ℔ 13 ß 4 d. le *boiſſeau*; les

farines de remoulage, de 1 ℔ 3 ß 4 ₰ à 2 ℔ 16 ß 7 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ la *livre ;* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; id. de Paris, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis clair, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis de Paris, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰.

MANIERE

D'appliquer le Parc, par M. Sarcey de Sutieres.

Il n'y a point d'engrais qui puiſſe égaler celui du parc. On peut le mettre ſur toutes les terres de quelque nature qu'elles ſoient; il n'eſt queſtion que d'être attentif à ne l'y appliquer que dans le temps qui leur convient. On réuſſira toujours ſi dans les terres franches, à blanc limon, lateuſes, froides, & autres terres fortes, on y met le parc avant que de ſemer le bled. Il n'en ſeroit pas de même ſi l'on ſuivoit cet uſage pour les terres noires, creuſes, meubles & légeres. Il faut, pour en tirer tout l'avantage poſſible, n'y appliquer le parc qu'après qu'elles ſont enſemencées. En agiſſant ainſi, on donnera à ces terres du corps & de la conſiſtence, & le bled ſera moins expoſé à verſer ; ſi l'on agit autrement, la paille ſera ſans nerf, ſans force, & elle ne pourroit ſe ſoutenir contre les mauvais temps.

Dans les terres chaudes, de toutes natures, n'appliquez le parc qu'après la récolte du bled, c'eſt-à-dire, ſur le chaume ; mais ayez grand ſoin de le faire enterrer ſur le champ. Après l'hyver le parc aura jetté tout ſon feu, & ſera changé en graiſſe; de ſorte qu'en lui faiſant encore donner un labour en Février ou en Mars, il vous procurera une abondante récolte d'avoine, d'orge, de bled de Mars ou de tous autres menus grains. Quand ces terres ſeront en jacheres, ſi vous les fumez à moitié de ce qu'elles devroient l'être dans toute autre circonſtance, vous recueillerez une grande quantité de très-bon grain l'année ſuivante.

Il en réſultera encore un plus grand avantage ; car, comme les terres dont il eſt queſtion ſont pour l'ordinaire remplies de mauvaiſes plantes, le parc appliqué, comme je viens de le dire, les détruira toutes, & fortifiera conſidérablement les pailles du bled.

RÉPONSE

De M. Ducarne de Trelon, à la Lettre de M. Thierriat, inſérée dans la Gazette du 28 Mars 1769.

MONSIEUR,

Les principes de la végétation des plantes, & ceux de la fertilité de la terre, me paroiſſent avoir tant de rapport, qu'il n'eſt pas étonnant que je les ai confondus ; & quoi qu'il en ſoit, je ne crois pas avoir donné lieu de penſer que je regarde la terre comme féconde par elle-même : vous verrez, par la réponſe que j'ai envoyée à celle de M. *Hic Fame*, que ce n'eſt point du tout mon ſentiment, puiſque je ne lui fais prêter que ſon ſein à l'ouvrage de la végétation. Ainſi nous ſommes d'accord en cela ; avec cette différence cependant que je lui refuſe cette qualité, parce que je la conſidere comme pure & abſtraction faite des ſels, des huiles, des ſucs & des autres corps étrangers qu'elle contient ſuivant moi; au lieu que vous la lui refuſez, en ſoutenant qu'elle ne contient aucun de ces corps. Voilà, je crois, Monſieur, la ſeule difficulté qui nous diviſe, & qui *conſiſte à ſçavoir, comme vous le dites, ſi indépendamment des influences de l'air & des amendemens, la terre contient en elle-même des ſels, des huiles & des ſucs groſſiers qui lui ſont propres.*

Je ne crois pas que les ſels, les huiles, les ſucs, &c. que la terre contient, faſſent eſſence avec elle, non-plus que ceux qui ſont en exhalaiſons dans l'air ne font eſſence avec lui ; je les regarde au contraire comme des corps & des élémens particuliers, & qui ont leur eſſence particuliere & indeſtructive ; mais quoiqu'il s'en évapore une partie dans l'atmoſphere, par l'action du feu & de l'eau, je les regarde comme des corps terreſtres.

De-là il ſuit, Monſieur, que ſuivant moi, la terre contient en elle-même des ſels, des huiles & des ſucs, indépendamment des influences de l'air ; qu'il n'y en a même dans l'atmoſphere qu'accidentelle-

ment, & par la ſuite des opérations néceſſaires à la végétation & autres fins de la nature ; & que par conſéquent il y en a toujours à la ſurface de la terre, que le feu & l'eau diviſent & approprient, & qui ne contribuent pas peu à la nourriture des plantes. C'eſt ce que confirme expreſſément ce que vous rapportez de M. Wallerius. Il me ſemble même qu'en admettant les influences de l'air, vous ne pouvez diſconvenir qu'il y ait toujours des ſels, des huiles & des ſucs au moins à la ſurface de la terre, puiſque ces influences en répandent continuellement. C'eſt pour en laiſſer faire des amas qu'on laiſſe repoſer les terres.

Quant à vos différends, Monſieur, avec M. de Sutieres, il ne m'appartient pas de les juger, *non meum eſt inter vos*, &c. Je me contenterai d'obſerver qu'il n'eſt pas ſurprenant que M. de Sutieres n'ait pas acquieſcé à votre avis ſur la cauſe de la modicité de notre derniere récolte. En recommandant ſi fortement d'enſemencer en planches bombées, M. de Sutieres indique aſſez par-là que les ſéchereſſes auxquelles, vous attribuez cette modicité, ne lui paroiſſent pas ce qu'il y a de plus à craindre, puiſque cette façon tend à deſſécher les terres, comme de garantir les plantes de la gelée, en les préſervant de l'inondation des eaux. Je ne me rappelle pas tout ce que M. de Sutieres a dit à cet égard; mais d'après ce que vous en rapportez vous même, il paroitroit que M. de Sutieres n'a pas voulu répéter tout ce qu'il avoit déja dit ſur ces objets, redites ennuyeuſes pour le Public, & qu'en éludant la queſtion, il n'a eu en vue que de faire entendre qu'il faut s'attacher à la bonne culture, & que ce moyen réparera en partie les défauts qui proviennent du temps.

La vertu multiplicative ne peut dépendre d'une ſeule préparation ; elle dépend, comme vous le dites parfaitement, Monſieur, de tout ce qui contribue à la végétation, & l'action de cette vertu eſt toujours en proportion de cette contribution. Ainſi, des ſemences bien mûres & bien ſaines, & même bien chaulées, & une terre bien préparée & amendée convenablement, ſont les vraies préparations & les ſeuls moyens qui dépendent de nous, & auxquels il faut nous attacher, pour parvenir à cette vertu multiplicative ; mais ils ne ſuffiroient pas pour la faire naître & agir complettement, ſi les influences de l'air n'y concouroient. J'ai oui parler d'une famille qui a & qui garde entr'elle le ſecret d'un chaulage qui donne toujours à ſes récoltes la ſupériorité ſur les autres. Je ne ſçais ſi ce chaulage eſt différent de celui de M. de Sutieres ; mais tout ce qui entre dans celui de M. de Sutieres ne peut que contribuer à la végétation. Ce ſont tous puiſſans engrais, comme vous le dites, Monſieur, qui doivent avoir d'autant plus d'effets que la ſemence en eſt déja imprégnée avant que d'être répandue, que par conſéquent, ſa fermentation en eſt avancée, & qu'il ne lui manque que le ſecours de l'eau & du feu pour ſe développer & produire.

Vous dites, Monſieur, à la fin de votre même Lettre, que vous ne pouvez croire que le chaulage de M. de Sutieres mette les grains à l'abri des intemperies des ſaiſons, & vous refuſez de vous en éclaircir par l'expérience. C'eſt cependant la ſeule pierre de touche de tous les ſecrets. A la fin de votre Lettre inſerée dans la Gazette du 8 Avril, vous dites, en parlant des Laboureurs : *ce qu'ils peuvent faire de mieux, quand ils auront des doutes ſur la réuſſite d'un procédé, c'eſt de faire des expériences en petit, avant que de ſe déterminer pour le tout.* C'eſt ce que vous a propoſé M. de Sutieres : *eſſayez & vous applaudirez, ou vous condamnerez enſuite ; mais ne jugez pas ſans avoir éprouvé.* La culture de M. de Sutieres eſt dans les principes de la nature : ainſi elle ne peut être que très-bonne. Elle eſt d'ailleurs ſimple, facile & très-peu diſpendieuſe, puiſqu'on y trouve diminution dans les engrais, dans les ſemences, &c.

RÉPONSE

A l'Obſervation de M. le Solitaire de Paris, au ſujet des jacheres, par le Solitaire de Touraine.

M. le Solitaire de Paris, pour nous expoſer ſes obſervations ſur les jacheres, s'éleve contre les principes d'un nouvel Ouvrage intitulé : *l'Abondance rétablie, ou moyen de prévenir en France la diſette des beſtiaux, en même temps qu'on augmentera la*

fertilité des terres. Où M. le Solitaire de Paris a-t-il donc trouvé ce Livre, dont je n'ai jamais entendu parler : je me donne cependant tous les soins, pour qu'auſſi-tôt qu'il paroît un Livre nouveau touchant l'Agriculture, de me le procurer (*a*). Il blâme l'Ouvrage, parce que l'Auteur donne le conſeil d'enſemencer les jacheres ; pour moi je dis que l'Auteur a raiſon, & il eſt aiſé de le prouver.

Depuis la paix derniere j'exploite la terre où je réſide ; j'ai toujours fait enſemencer les jacheres ; ſçavoir, en veſce, en petits pois, en chanvre, en haricots, en pommes de terre, en lentilles, en citrouilles. Ces mêmes terres ne m'ont pas moins rapporté de fort bon bled, & même en quantité. M. le Solitaire de Paris dit, par ſon obſervation ſur les jacheres, qu'on n'a pas le temps de donner les façons aux terres pour y mettre du bled lorſqu'on les enſemence ; elles en ont plus que ſi l'on n'y eût rien ſemé ; car auſſi-tôt que les Mars ſont enlevés, j'y fais mettre la charrue, enſuite je fais herſer le champ en long & en travers, afin d'étendre la terre, pour qu'elle couvre les graines des mauvaiſes herbes, & les obliger, par ce moyen, à lever. Auſſi-tôt qu'elles paroiſſent, je fais labourer de nouveau d'un autre ſens, & je fais encore herſer commme ci-devant, pour couvrir les graines des mauvaiſes herbes, qui ne l'avoient pas été par le premier herſage, & pour faire périr celles que la terre auroit produites. Quand elles ſont levées, je fais encore labourer, toujours de ſens oppoſé, pendant l'hyver, ſi le temps le permet ; & lorſque le mois de Mars eſt venu, je fais enſemencer mes jacheres, en donnant encore un labour & une façon de herſe. C'eſt donc cinq labours, ſans compter les herſages, qui valent preſqu'autant : c'eſt aſſurément plus de labours que ſi ces terres n'étoient point enſemencées. Outre ces façons, je les fume le plus que je peux ; je me ſuis bien trouvé de ces pratiques & des productions qu'elles m'ont occaſionnées, & qui m'ont fait un gros bénéfice. 1°. J'ai eu de la paille de veſce pour nourrir mes chevaux tout l'hyver, & plus ; ils ſe portent mieux en mangeant de cette paille que s'ils euſſent mangé du foin. 2°. La graine m'a ſervi pour nourrir mes pigeons ; j'en ai même encore vendu. 3°. Les pois, les haricots, les pommes de terre, les lentilles m'ont ſervi à nourrir mes domeſtiques. 4°. Les citrouilles ont été pour mes vaches & mes cochons, & le chanvre m'entretient de linge. Que M. le Solitaire de Paris faſſe attention au revenu que nous donnent les jacheres !

Il pourra m'objecter qu'il n'y a pas long-temps que je fais valoir, & qu'en continuant d'enſemencer mes jacheres, je ruinerai mes terres. Je lui répondrai que tant que je continuerai à les culiver, comme je fais, je ne les ruinerai point : d'ailleurs je n'aurois pas été aſſez imprudent de courir ces riſques ; ſi je n'avois pas vu pendant long-temps pluſieurs perſonnes agir ainſi, & qui ont très bien réuſſi, je ne le ferois pas.

M. le Solitaire de Paris dit encore que cela ſe pourroit faire ſi les fonds étoient bons, mais qu'en continuant on les altéreroit : cependant mes terres ne ſont pas des meilleures, & c'eſt directement la raiſon qui m'a déterminé à enſemencer mes jacheres, pour les améliorer. Voici comme je m'y prends. Je fais faucher mes veſces, mes feves, mes pois, & généralement tout à 4 pouces de terre ; ce qui en reſte eſt un excellent engrais qui pour lors eſt parſemé par-tout, & auſſi-tôt que cela eſt fait, on laboure mes jacheres, que je fais bien fumer ; & dans le temps de la ſemaille, je fais encore labourer. Ces deux dernieres façons jointes aux cinq qu'on a données ci-devant, en font ſept. Je ne penſe pas qu'aucun Cultivateur en donne plus à ſes terres avant que d'y mettre le bled. Ces façons ne ſont pas données coup ſur coup, puiſque depuis mes premiers labours juſqu'au mois d'Octobre, qu'on ſeme les bleds, il ſe trouve huit mois ; ce temps eſt ſuffiſant pour préparer la terre à recevoir la ſemence de bled. Un autre avantage qu'il y a d'enſemencer les jacheres des grains dont je viens de parler, c'eſt qu'ils empêchent les mauvaiſes herbes de pouſſer, ce que ne feroient pas les la-

---

(a) *Nous nous ſommes informés de cet Ouvrage, & nous avons appris qu'il ſe vend chez Deſventes de la Doué, rue S. Jacques. C'eſt une Brochure in-12 de 68 pages. On nous a dit que les principes de l'Auteur étoient ſuſceptibles de critique.*

bours les mieux faits, parce que rien ne les empêcheroit de paroître; au contraire les grains dont je les enſemence les étouffent; enfin elles ſe trouvent toujours fumées, 3e avantage.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

DE LONDRES,

Le 6 Avril.

LES Nouvelles de Paris ont fait baiſſer les Actions de la Compagnie Angloiſe des Indes, à cauſe des remiſes d'argent faite dans l'Inde par des Anglois à la Compagnie Françoiſe, qui leur faiſoit paſſer cet argent en Europe.

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 6 Avril. ..... Le 31 Mars.

L'ONCE.

		℔ ß d.	℔ ß d.
Or monnoyé		4 0 0	3 19 11
dito en barres (*a*)		4 0 0	3 19 11
Pieces de huit.	Grandes pillares	5 5 1/6	5 5
	d°. petites	5 5 1/6	5 5
	Grandes pillares du Mexique	5 5 1/6	5 5
	dito petites du Mexique	5 5 1/6	5 5
Argent en barres (*b*)		5 6 3/4	5 6 1/2

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

DE FLESSINGUE.

Comme la Société érigée en cette Ville pour l'*avancement des Arts & des Sciences*, a la ſatisfaction de voir que ſous la protection du Prince Stadhouder, héréditaire des Provinces Unies, & par le zele des Membres qui la compoſent, elle a déja pouſſé ſes efforts au point qu'on verra bientôt paroître une partie des Mémoires qui lui ont été préſentés, & qu'on fait actuellement toute la diligence poſſible, tant pour la gravure des planches que pour l'impreſſion de l'Ouvrage, les Membres de cette Société ont jugé à propos d'en informer d'avance le Public. En attendant la publication du premier volume, dans lequel ils donneront des éclairciſſemens ſur l'établiſſement, la conſiſtence & le but de cette Société, ils croient devoir avertir dès à préſent qu'ils ont deſſein de propoſer tous les ans quelques queſtions & d'adjuger un prix conſiſtant en une Médaille d'or, avec le nom de l'Auteur & l'année qu'il aura remporté le prix. Comme l'objet de la Société eſt d'étendre de tout ſon pouvoir *les Arts & les Sciences* pour l'avantage du Public en général, & de cette Ville en particulier, elle ſe flatte qu'on s'empreſſera à la ſeconder dans de ſi louables vues.

Elle propoſe actuellement pour ſujet du prix de l'année 1770 la queſtion ſuivante: *Quels ont été les Habitans de la Zéelande juſqu'au quinzième ſiecle; quels ont été leurs mœurs, leur culte, les commencemens & les progrès des Belles-Lettres, parmi eux, des Arts & des Sciences?* Les Mémoires doivent être remis franc de port avant le mois de Mai, à M. Juſte Tjeenk, Secretaire de cette Société. On demande qu'ils ſoient écrits en caracteres bien liſibles, en Flamand, en François ou en latin. Les Mémoires ne ſeront point ſignés; on y mettra ſeulement une deviſe & un billet cacheté, dans lequel ſera le nom & la demeure de l'Auteur. Celui qui aura remporté le prix ne pourra faire imprimer ſon Ouvrage ni en entier, ni par extrait, ſans une permiſſion expreſſe de la Société.

Elle propoſe pour le ſujet du prix de 1771 d'examiner: *Quelles ſont les cauſes des fréquens éboulemens des digues, ſur-tout dans la Province de Zéeland, & quel eſt le meilleur*

moyen de prévenir de pareils ébranlemens ; ou s'il en arrive, de les réparer de la maniere la plus prompte & la moins diſpendieuſe ? Les pieces qu'on enverra pour concourir, doivent être remiſes, comme ci deſſus, avant le mois de Mai 1771.

Enfin cette même Société avertit qu'elle ſe fera un plaiſir de recevoir tous les Mémoires qui lui ſeront envoyés, pourvu qu'ils contiennent quelque nouvelle invention, ou des moyens de perfectionner les anciennes; ainſi que des obſervations ſur divers branches d'Arts ou de Sciences, ou toutes productions quelconques capables de contribuer à leur avancement. Et afin d'encourager ceux qui voudront travailler ſur ces différentes matieres, elle diſtribuera encore deux Médailles d'argent pour deux de ces Mémoires qui lui auront paru les meilleurs.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *12 Avril 1769.*		MARSEILLE. *le 5 Avril.*		LONDRES. *le Avril.*		MADRID. *le 3 Avril.*	
					Eſcalins		
Amſterdam,	54 ¼ .	Londres, . .	31 ¼	Amſt. à 2 uſ. .	34 7	Paris, . .	15 6 7
Lond. . .	32 ⅛ .	Amſt. . .	54 ¼	Dito à vue .	34 3	Amſt. . . .	40 ¼
Hambourg, . .	181	Cadix, . . .	15 4	Hamb. . à 2 uſ.	½ 33 7	Lond.	96
Madrid, . .	14 18 6	Madrid, . .	15 6		*Den. ſt*		
Cadix, . .	14 17	Livourne, . .	98	Paris à un j. d. d.	31 ¼		
Livourne, .	96	Naples . .	1 86 .	D° à 2 uſ.	31 ½ 9 16e	CADIX. *le 28 Mars.*	
Lyon, . .	5 8e p.	Gênes, . . .	96 .	Bordeaux.	31 ¼ .	Paris, . .	76 ½
		Paris,	1 ½ p. ⅌ b.	Cadix. . .	39 3 8e	Amſterd. . .	95 ½
		Lyon. p. Pâque	¼ p. ⅌ b	Lisb. . .	66 5 8e	Londres, .	40 ½ 5 8
		Montpellier, au p	60 j	Livourne, .	50 5 8e	Madrid. . .	au pair
		Piaſtres, . .	49 10	Veniſe, ...			
				Act. des Indes. . .			

AVIS.

Le Portrait de M. J. J. Rouſſeau, gravé en grand par M. Nochez, vient de paroître. Le Bureau Royal de la Correſpondance Générale, qui a eu ſoin de s'en procurer les plus belles épreuves, a cru devoir en donner avis. Ce Portrait a été gravé d'après celui de Londres, que l'on reconnoît pour le plus reſſemblant de tous, & qui eſt chez M. David Hume. C'eſt le même dont il eſt queſtion dans les Lettres de M. Rouſſeau, concernant ſa conteſtation avec le célebre Ecrivain Anglois. On s'eſt attaché principalement à lui donner beaucoup de caractere, & l'on a cru devoir le graver avec fierté, & même avec un peu de dureté, parce qu'un travail froid & timide, auroit mal rendu les traits d'un Ecrivain auſſi mâle, & d'un Philoſophe auſſi hardi. La planche a 15 pouces 4 lignes de hauteur, ſur 11 pouces 3 lignes de largeur; elle eſt du prix de 2 livres. Il faut s'adreſſer au Bureau Royal de Correſpondance, Place des Victoires. On en a tiré quelques épreuves à l'eau-forte pour les Amateurs.

On peut s'adreſſer au même Bureau pour ſe procurer le Cadran de Tranſpoſition, nouvellement inventé par Mlle La Bas. Cette Machine ſimple & ingénieuſe a été annoncée avec éloge dans les Journaux. Elle ſert, 1°. à indiquer la clef naturelle ſur laquelle on doit ſolfier, en tranſpoſant, les airs notés ſur des clefs chargées de dieſes & de bémols; 2°. à rapporter ſur le champ à la clef Italienne, ou à telle clef qu'on voudra, les airs notés ſur d'autres clefs. Ainſi ce Cadran peut convenir également à ceux qui cultivent la